



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. La demande est introduite par **Monsieur Christophe DELCOUR** demeurant Rue des Genêts 16 à 4130 ESNEUX.

**Le terrain concerné est situé Rue des Genêts, 16 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section A n°465L10.** La demande vise les travaux suivants :

**Transformation et agrandissement d'une maison d'habitation unifamiliale avec construction d'une piscine avec terrasse et aménagement d'une rampe d'accès**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Les volumes secondaires ne sont pas subordonnés en superficie au volume principal ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m<sup>2</sup> ;
- La superficie réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle
- La modification du niveau existant du terrain naturel dans les zones de recul minimum latérales et de fond de parcelles ;
- Le plan du volume principal n'est pas inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- La toiture plate du volume principal ;
- La toiture plate des volumes secondaires qui ne sont pas des éléments de jonction ou d'articulation ;
- Les toitures plates qui ne sont pas aménagées en toiture-terrasse ou toitures végétales ;
- Le parement bois qui n'est pas de ton naturel ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04 mars 2025 au 18 mars 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)